

Compte rendu Conseil Municipal du 06 juillet 2007

L'an deux mil sept, le six juillet, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, GRANDGIRARD, BOTEY, SAIAH,
SCHNEIDER,
Mmes BARRE, NORO, LAMY, FABRO, HAMRO, BRETON.

Absents non excusés : M. JEANNIN

Secrétaire : Denis SCHNEIDER

Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des permis et déclarations

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles dispositions relatives à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des permis et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Le décret 2007-18 du 05 janvier 2007 et en application l'article L 422-5 du code de l'urbanisme la Commune de Fossemaigne peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demande de permis, des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique.

Une convention est proposée entre l'Etat - Ministère de l'Equipement représenté par le Préfet du Territoire de Belfort et la Commune de Fossemaigne.

Elle prendra effet au 01 octobre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les termes de la convention,
- autorise le Maire à la signer.

Convention avec les Francas

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune de Fossemaigne et les Francas du Territoire de Belfort relative au fonctionnement du Centre de Loisirs extra scolaire de Fossemaigne.

Les Francas et la Commune de Fossemaigne s'entendent sur la participation des enfants du RPI Fossemaigne - Reppe aux activités du Centre de Loisirs de Lagrange organisé par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Animation du RPI de Fontaine durant les congés scolaires de printemps et d'été.

La Commune de Fossemaigne s'engage à verser au FRANCAS les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance des termes de cette convention :

- autorise le Maire à la signer avec le Président des Francas.

Contribution volontaire obligatoire à l'Association France bois Forêt

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une information relative à la contribution volontaire obligatoire due à l'Association France Bois Forêt afin de promouvoir l'utilisation de la ressource forestière nationale et l'emploi du bois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le mandatement de la contribution 2007 s'élevant à 0,50 % de la vente de bois sur pied soit 50 €.

Subvention « Le Palais des Chineurs

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Louis MASSIAS concerné par cette affaire n'a pas pris part aux débats et à quitter la salle du Conseil.

Monsieur Régis LIOTE, 1^{er} Adjoint, rappelle que dans le cadre de sa politique de développement économique en faveur des micro entreprises et de réanimation du village par l'encouragement à la création de nouvelles activités, la Commune octroyait une subvention pouvant aller jusqu'à 15 000 F tel que le prévoyait la délibération du 27 novembre 1992.

Un nouveau dossier, celui de Monsieur Julien MASSIAS est présenté à la Commune. Il s'agit d'une création, concentrée essentiellement sur le concept de dépôt-vente. Ce dossier peut prétendre au maximum de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention de 3 000 € à Monsieur Julien MASSIAS pour l'ouverture de dépôt-vente « Le Palais des Chineurs » dans les conditions suivantes :
 - 50 % à l'ouverture,
 - 50 % en fin d'année.

Les crédits sont prévus au BP 2007.

Subvention « Compétitions de saut d'obstacles »

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 5

Monsieur Régis LIOTE concerné par cette affaire n'a pas pris part aux débats

Le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions d'élèves participants à des compétitions de sauts d'obstacles qui ont été qualifiées pour participer au championnat de France à Lamotte Beuvron.

Les frais s'élèvent à environ 500 € à la charge des participants.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- alloue une subvention de 100 € chacune :
 - Mlle Samantha NICOLAS
 - Mlle Mélanie LAFOND.

Les crédits seront prévus au BP 2007 par délibération modificative.

Convention avec le Conseil Régional « chéquier avantages culturels »

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 28 juillet 2000 nous autorisant à passer une convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour l'attribution d'un chéquier d'avantages culturels pour les jeunes de moins de 26 ans, afin de faciliter et d'accroître l'accès gratuit des jeunes aux bibliothèques.

Cette convention peut être reconduite pour la saison 2007-2008 aux mêmes conditions que précédemment. Une participation de 460 € sera versée à la commune pour la réalisation de cette action.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, considérant notre volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles :

- accepte les termes de la convention et son renouvellement.
- autorise le Maire à la signer avec le Président du Conseil Régional de Franche-Comté.

Facturation chauffage logement Mairie - école

Par délibération du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal fixait le prix du Kw à 0,04 € et par délibération du 27 octobre 2006, il fixait le montant mensuel dû par les locataires.

Aujourd'hui, suite à une augmentation du prix du bois, il y a lieu de revoir ces tarifs.

1/ Le Maire propose de modifier le prix du Kw et de le passer à 0,05 €.

2/ Suite à la pose de compteurs calorifiques dans chaque logement, nous pouvons évaluer la consommation réelle de chaque locataire.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des relevés de compteur de chaque locataire et propose de fixer le montant des charges à payer sur 10 mois, en acompte à 55 € pour Mme VIENOT et 40 € pour Mlle GUERET, avec régularisation en juillet de l'an prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte l'augmentation sur le prix du Kw et le fixe à 0,05 €,
- accepte de mensualiser les charges de chauffage sur 10 mois soit pour :
 - Mme VIENOT : 55 € / mois
 - Mlle GUERET : 40 € / mois

Décision modificative « Locaux commerciaux »

Suite à des observations, il y a lieu de procéder à la modification suivante :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		Recettes
658	+ 10	
022	- 10	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote le transfert de crédit ci-dessus.

Décision modificative « Budget communal »

Suite à des observations, il y a lieu de procéder à la modification suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
21311	+ 3 600	2031	+ 9 980
2313	+ 6 380	28031	+ 3 768
2151	+ 581	2033	+ 581
		021	- 3 768
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6811	+ 3 768		
023	- 3 768		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote le transfert de crédit ci-dessus.

Questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal des pourparlers avec Monsieur Emile BURGI au sujet du devenir de la synagogue ainsi que de l'entrevu qu'il a eu avec le Directeur de la Préfecture qui a confirmé que l'Etat nous soutiendra dans ce projet si la synagogue abritait un musée sur l'histoire des juifs de Fossemaigne et du Territoire de Belfort. Plus d'informations seront données ultérieurement.

Il présente l'arrêté réglementant le complexe sportif (ancien terrain de tennis). Le Conseil Municipal n'apporte aucune objection à ce règlement qui pourra être modifié si besoin est.

Il présente un rapport sur les énergies renouvelables.

Il donne des informations sur la vente des locaux commerciaux. Cette vente n'est pas soumise à la plus value mais à la TVA.

L'estimation des domaines est de 70 000 € avec une marge de 15 % en plus ou en moins. Il reste encore 74 205 € d'emprunt à rembourser.

Une clause dans l'acte de vente devra stipulée que ces locaux restent toujours des locaux commerciaux. Le Conseil Municipal demande si le prix de la vente ne pourrait pas être réinvesti dans la construction d'un autre local commercial. La solution peut être envisagée ; reste à voir où construire ce local.

Une question est posée au sujet des gens du voyage. Le Maire précise qu'un récent constat d'huissier a été établi pour constater leur présence illégale. Il semblerait qu'il y ait une mésentente entre les Service de la Préfecture et le Syndicat de l'Aéroparc.

René SAIAH

Monsieur SAIAIH fait remarquer que les camions repassent à nouveau en grand nombre dans la « Rue des Vosges ».

Le Maire répond qu'il parlera avec les Gendarmes avec qui il a rendez-vous prochainement. Il leur demandera aussi de passer plus souvent pour mettre en application l'arrêté pris au sujet de l'interdiction de consommer de l'alcool sur le domaine public, ce qui limiterait les nuisances.

Monsieur SAIAH, délégué à la Défense, fait une proposition pour sensibiliser les enfants à la mémoire des événements qui se sont passés pendant la guerre. Il pense à un déplacement des enfants de CM1 – CM2 au Vieil Armand le 11 novembre par exemple.

Dans un même ordre d'idée, le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Paul GROUBET, Président des Anciens Combattants qui va s'occuper de faire remettre en état le monument aux morts dont la base s'effrite. Cette restauration pourra être subventionnée par les Anciens Combattants. Les travaux devraient être normalement terminés pour le 11 novembre 2007.

Régis LIOTE

Monsieur LIOTE s'inquiète du devenir de la Poste de Fontaine qui risque d'être fermée à long terme, il pense que la Mairie pourrait reprendre ce service afin de maintenir ce service public de proximité. Le Maire prendra contact afin de voir ce qui peut être fait.

Denis SCHNEIDER

Monsieur SCHNEIDER est satisfait de la pose des panneaux de rivière. Il remercie le travail fait par les employés communaux.

Il demande que l'ONF prolonge le délai d'un mois afin de sortir le bois d'affouage.

Transport

Beaucoup de personnes se posent des questions au sujet du passage des bus pour Belfort qui soit disant ne desserviront plus Foussemagne.

Le Maire répond que nous manquons de précision à ce sujet et qu'un courrier sera adressé au Président du Syndicat des Transports. Une réunion publique sera même demandée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire